



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Évolution du domaine pharmaceutique

Question écrite n° 18366

Texte de la question

M. Pierrick Berteloot attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités suite au discours de politique générale de M. le Premier ministre, dans lequel celui-ci a annoncé vouloir « déverrouiller notre économie pour conquérir de nouvelles libertés » et préparer « un projet de loi au printemps pour déverrouiller certaines professions (...) comme la vente en ligne de médicaments par les pharmacies ». La pharmacie est l'un des rares lieux de soins de proximité permettant à des millions de Français d'accéder à des soins sur l'ensemble du territoire. Pendant la crise de la covid-19, les pharmaciens ont joué un rôle crucial en réalisant des dépistages antigéniques, en distribuant des autotests et des masques et en assurant la continuité des soins malgré des conditions difficiles. Aujourd'hui encore, ils s'occupent de l'approvisionnement et de la dispensation des médicaments dans un contexte de pénurie. Pourtant, les projets du Gouvernement semblent mener à une « ubérisation » de ce secteur essentiel, menaçant le modèle pharmaceutique français, unique en Europe et dans le monde, et risquant de nuire à l'accès aux soins pour les populations rurales et fragiles. La désertification médicale ne doit pas être suivie par une désertification pharmaceutique. M. le député interroge Mme la ministre sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour garantir la préservation du modèle pharmaceutique français, basé sur la répartition démographique, le monopole pharmaceutique et l'indépendance financière, afin de ne pas sacrifier la qualité et l'accessibilité des soins pour tous les Français et notamment pour les plus vulnérables. Il lui demande si le Gouvernement va réellement mettre en œuvre la mesure de vente en ligne des médicaments.

Données clés

Auteur : [M. Pierrick Berteloot](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18366

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2024](#), page 4417

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)